

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 2 novembre 2023 à la Préfecture de la MRC située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Meggie Richard :	préfète;
M. Paul Barriault :	préfet suppléant, maire de Havre-Saint-Pierre;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère de comté, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
M. Jacques Bernier :	conseiller de comté, maire de Rivière-au-Tonnerre;
M. Léonard Labrie :	conseiller de comté, maire d'Aguanish;
M ^{me} Ginette Paquet :	conseillère de comté, mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

M ^{me} Hélène Boulanger :	conseillère de comté, mairesse de L'Île-d'Anticosti;
M. Henri Wapistan :	conseiller de comté, maire de Natashquan;
M. Sébastien L'Écuyer :	conseiller de comté, maire suppléant de Baie-Johan-Beetz.

Formant quorum sous la présidence de madame Meggie Richard.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et greffière-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
M. Jonathan Turbis :	contrôleur et analyste financier.

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement de confirmer par cette résolution, la renonciation par tous les membres présents à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire pour valoir comme renonciation écrite et conforme à la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

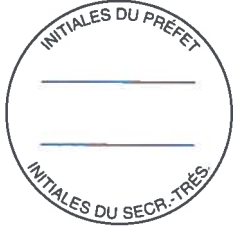
À la Préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16 h par madame Meggie Richard. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. Dénéigement des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



200-23

5. Délégation de la gestion de droits fonciers;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

4. Déneigement des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour le déneigement et le déglacage des entrées et des stationnements de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2023-2024 ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 novembre 2023 à 11 h;

Attendu que la MRC de Minganie n'a reçu qu'une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, laquelle est conforme :

- Transport Petitpas Inc. au montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de déneigement et de déglacage des entrées et des stationnements de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2023-2024, et ce, à Transport Petitpas inc. pour un montant forfaitaire de 40 000 \$ plus les taxes applicables;
- Que la MRC affecte la somme de 40 000 \$ plus les taxes applicables et elle en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 200-23.

Certifié en date du 2 novembre 2023

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5. Délégation de la gestion de droits fonciers

Attendu que la MRC de Minganie est gestionnaire de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État suite à une délégation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Attendu que la détentrice des clés publiques gouvernementales dans le cadre de cette délégation, madame Sara Richard, n'est plus à l'emploi de la MRC;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

201-23

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- D'autoriser madame Nathalie de Grandpré, directrice générale à signer une déclaration à l'effet d'autoriser madame Amélie Landry, technicienne en gestion du territoire de la MRC et responsable de ce service délégué à la MRC, à être demandeur et détenteur des clés et des certificats délivrés par le Service de certification du ministère de la Justice du Québec identifiés au nom de la «Municipalité régionale de comté de Minganie»;
- D'autoriser madame Amélie Landry, technicienne en gestion du territoire, à signer le formulaire «Entente d'abonnement pour les services d'infrastructure à clés publiques gouvernementales – certificats de rôle» et à mandater un notaire pour authentifier ladite signature;
- D'autoriser madame Nathalie de Grandpré, directrice générale à signer le formulaire «Registre du domaine de l'État – création d'un émetteur» à l'effet d'autoriser madame Amélie Landry, technicienne en gestion du territoire à être la représentante de l'émetteur et être ainsi responsable de communiquer au Registre du domaine de l'État les informations aux fins d'enregistrement des droits et contraintes;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser leur engagement, paiement, de même que leur décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 201-23.

Certifié en date du 2 novembre 2023

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement de clôturer la séance. La préfète, madame Meggie Richard, déclare la séance levée à 16h27.

La préfète,

**La directrice générale et
greffière-trésorière,**

Meggie Richard

Nathalie de Grandpré

202-23